LES DÉNOMINATIONS DU POIL, DE LA CHEVELURE ET DE LA COIFFURE DANS LES CHANSONS DE GESTE (XI°-XIII° SIÈCLE)

PAR

SANDRINE THÉRÈSE

maître ès lettres

INTRODUCTION

Le poil, la chevelure et la coiffure sont porteurs d'une lourde charge symbolique dans toutes les civilisations, dont celle de l'Occident médiéval. Ce travail, conçu comme une contribution à l'histoire des mentalités, s'intitulait initialement « étude sur le vocabulaire et la symbolique du poil, de la chevelure et de la coiffure dans les chansons de geste (XI°-XIII° siècle) ». En effet, ces textes littéraires, reflétant plus ou moins fidèlement les comportements et les mentalités du Moyen Age, apportent à l'historien des témoignages tout à fait intéressants.

Mais ce travail proprement historique exige au préalable une étude sur le vocabulaire du poil, de la chevelure et de la coiffure, qui a pu évoluer depuis l'ancien français. Il faut en effet définir aussi précisément que possible les différents termes qui constitueront le point de départ du second volet de ce travail intéressant l'histoire des mentalités.

SOURCES

Les sources imprimées sur lesquelles porte cette étude de vocabulaire sont : Aie d'Avignon, Aiol, Aliscans, Aspremont, Aubéron, Buevon de Commarchis, La Chanson d'Antioche, La Chanson de Guillaume, La Chanson de Roland, La Chanson des Saisnes, Le Charroi de Nîmes, Les Chetifs, Le Couronnement de Louis, Doon de la Roche, Les Enfances Guillaume, Floovant, Gaufrey, Girart de Vienne, Girart de Roussillon, Gerbert de Metz, Hervis de Més, Horn, Le Moniage Rainouart, Le Pèlerinage de Charlemagne à Jérusalem et Renaut de Montauban. Toutefois, ce corpus comporte davantage de textes, dans la mesure où plusieurs rédactions d'une même œuvre ont parfois été retenues, dans la perspective d'une étude comparative.

292 THÈSES 1996

Outre ces vingt-cinq chansons de geste, des sources annexes, regroupant d'autres chansons de geste, des romans, des textes de genres très différents (encyclopédies, écrits religieux, discours...), en latin ou en ancien français, antérieurs ou contemporains des textes du corpus, ont été ponctuellement consultées, afin d'ouvrir le champ des investigations.

MÉTHODOLOGIE

Après avoir défini un corpus aussi homogène que possible et restreint le champ de l'étude aux chansons de geste, vingt-trois textes épiques ont été retenus en fonction des critères suivants : respect de l'équilibre chronologique, de l'équilibre entre les différents cycles épiques, choix de textes représentatifs du genre et intéressants dans la perspective d'une étude sur le vocabulaire et la symbolique du poil, de la chevelure et de la coiffure. Deux chansons de geste ont été arbitrairement retenues, dans un souci de plus grande objectivité.

Tous les termes intéressant le vocabulaire du poil, de la chevelure et de la coiffure dans les chansons de geste ont été relevés. Cependant, scules les dénominations ont fait l'objet d'une analyse détaillée. L'étude ne s'inscrit pas uniquement dans une perspective linguistique, mais également philologique et historique. Chaque terme est individuellement analysé, selon un plan général préétabli.

Dans une première partie, quelques jalons retracent l'histoire du mot, depuis son origine jusqu'en ancien français, suivie d'un paragraphe sur son champ sémantique en français contemporain, puis d'une étude du mot dans les chansons de geste : il s'agit de définir, dans la mesure du possible, le ou les sens de chaque terme, sans rendre compte de l'ensemble de son champ sémantique. Ses rapports avec d'autres noms, en particulier ses relations de synonymie avec les dénominations du poil, de la chevelure et de la coiffure, ont fait l'objet d'une attention particulière.

Une seconde partie prend en compte la spécificité des textes épiques: les contraintes liées à la versification (le mètre, la rime et l'assonance) peuvent en effet jouer un grand rôle dans le choix de tel ou tel terme, dans certains vers. Il faut donc dégager, dans la mesure du possible, les emplois spécifiques de chaque dénomination. Pour ce faire, les vers sont regroupés dans différentes catégories, en fonction de critères préalablement définis, de façon quelque peu arbitraire parfois, faute de mieux: 1° description; 2° expression de volonté, manifestation de sentiments; 3° action sur autrui; 4° divers. Il arrive parfois qu'un vers soit analysé à deux endroits différents, en fonction de son intérêt pour l'étude. A l'intérieur de ces sous-parties, il faut tenir compte de la place du mot dans le vers (dans le premier ou le second hémistiche) et de l'organisation interne de ce dernier.

ÉTUDE DES DÉNOMINATIONS

Poil. – Le nom poil signifie « poil(s) » et « cheveu(x) ». Il est surtout employé dans des vers descriptifs et précisé par des adjectifs qualificatifs de couleur de deux syllabes, dans des expressions formulaires.

- Cheveu. Le sens de cheveu « cheveu(x) » est bien établi dans les chansons de geste. Ce terme apparaît le plus souvent à l'intérieur d'expressions formulaires, dans des scènes de déploration ou de combat.
- Chevelure. Dérivé de cheveu, le nom chevelure désigne l'ensemble des cheveux. Il apparaît dans un vers descriptif et une scène de combat, où le nom cheveu est parfois employé. Mais, dans la mesure où chevelure apparaît peu dans les chansons de geste, on ne peut pas tirer de conclusion générale sur ses emplois.
- Crin. Le nom crin désigne indifféremment les cheveux des hommes et des femmes. Ce n'est pas un terme nécessairement laudatif. Il désigne également les crins et la crinière des chevaux. Il ne connaît pas véritablement d'emplois particuliers. Néanmoins, il est employé à plusieurs reprises avec le verbe galoner.
- Crine. Le nom crine signifie tantôt « chevelure » sans distinction de sexe, tantôt « crinière ». Lorsqu'il désigne la chevelure, crine n'est pas un terme nécessairement laudatif. Ses emplois sont assez variés. Il apparaît dans des vers en général analogues à ceux où l'on rencontre habituellement crin, dont il est le doublet.
- Crignel. Dérivé roman de crine, le nom crignel est un hapax, attesté dans La Chanson de Roland. Il a le même sens que cheveu et apparaît, comme lui, dans une scène de déploration, dans un vers formulaire.
- Crignete. Autre dérivé de crine, le nom crignete signifie « crinière ». Il n'est attesté qu'une seule fois, dans un vers descriptif.
- Creste. Le nom creste désigne une sorte de crinière hérissée. Ce terme apparaît dans un vers descriptif seulement.
- Come. Le nom come désigne seulement la crinière des chevaux. Il ne connaît pas d'emploi particulier, mais est trop peu attesté pour que l'on tire une conclusion générale sur ses emplois.
- Toupet. Toupet désigne la partie de la crinière d'un cheval qui retombe sur le front. Il n'est attesté qu'une seule fois ; on ne peut par conséquent pas en tirer une conclusion générale.
- Hure. Hure est un terme qui désigne une tête hirsute ou le poil hérissé d'un monstre. Il n'apparaît qu'une seule fois, dans un vers où l'on souligne sa férocité.
- Chef. Le nom chef a le double sens de « tête » (sens général) et « extrémité supérieure de la tête ». Dans ce dernier cas, il désigne la chevelure, lorsqu'il est précisé par un certain nombre de verbes et d'adjectifs qualificatifs. Cependant, les auteurs de chansons de geste ont souvent joué sur le double sens de ce mot. Il semble avoir un sens équivalent à celui de teste. Il connaît un emploi particulier dans les scènes de rixe, dans une expression formulaire qui signifie « prendre aux cheveux », mais aussi dans des vers descriptifs, où il est précisé par un adjectif qualificatif de couleur monosyllabique, dans une expression formulaire.
- Teste. Le nom teste, comme chef, désigne tantôt la tête en général, tantôt l'extrémité supérieure de celle-ci, donc la chevelure, quand il est précisé par certains verbes et adjectifs qualificatifs. Les auteurs de chansons de geste ont joué sur l'ambiguïté du terme de la même façon qu'avec le nom chef. Il figure dans des vers descriptifs analogues à ceux dans lesquels chef est employé, mais il est alors accompagné d'adjectifs qualificatifs de couleur bisyllabiques.

Trece. – Le nom trece désigne une coiffure d'homme et de femme, comme en français contemporain. Attesté dans un vers descriptif et dans deux scènes de rixe, il ne connaît apparemment pas d'emploi particulier. Mais il est trop peu attesté pour que l'on tire une conclusion générale sur ses emplois.

Corone. – Coiffure masculine, le nom corone, qui signifie le plus souvent « couronne » (l'insigne de la puissance royale), désigne également la tonsure ecclésiastique. Il a, de plus, le sens plaisant de « blessure au crâne » et fait l'objet de nombreux jeux de mots dans certaines chansons. Il est souvent employé dans des vers qui permettent de jouer sur cette double ou triple acception.

Barbe. - Le nom barbe signifie « barbe »; il s'emploie presque toujours à propos de personnages masculins, et désigne une seule fois les poils qui pendent au museau d'un animal. On oppose souvent la barbe aux cheveux : les poils qui poussent sur le visage et ceux qui poussent sur le crâne forment un tout. Il est difficile de définir si le nom barbe est employé avec un sens large, incluant la moustache dans sa définition, ou avec un sens restreint. En effet, les noms barbe et grenon, apparemment distincts, et très souvent employés à proximité l'un de l'autre dans les chansons de geste, entretiennent en réalité des rapports relativement complexes. Ils semblent interchangeables dans un certain nombre de passages, où l'emploi de l'un ou de l'autre est vraisemblablement lié aux contraintes de la versification. Le nom barbe connaît des emplois variés, mais il apparaît souvent dans des vers descriptifs, précisé par un adjectif qualificatif de couleur bisyllabique qui souligne la blancheur de la barbe. Il figure alors dans des expressions formulaires. Il est employé également dans d'autres contextes, très divers : on s'arrache fréquemment la barbe lors de scènes de déploration, on jure volontiers par sa barbe...

Grenon. – Le nom grenon a le sens premier de « moustache » et ne se rapporte qu'à des personnages masculins. Mais il désigne vraisemblablement les poils de barbe dans quelques vers. Il entretient des relations assez complexes avec le nom barbe dont il semble être l'équivalent, dans un certain nombre de vers (voir cidessus). Il apparaît dans des contextes variés, souvent les mêmes que ceux dans lesquels le nom barbe est attesté. Cependant, ce terme connaît un emploi privilégié dans les vers où l'on exprime son mécontentement en remuant les grenons. Il figure alors dans des expressions formulaires.

- $\it Cil.$ Le nom $\it cil$ est attesté avec sans doute le sens actuel de « $\it cil.$ », une seule fois dans un vers descriptif, et une autre fois dans une expression figurée, de mépris.
- Sourcil. Le nom sourcil a sûrement le même sens qu'en français contemporain. Attesté dans des contextes variés, il connaît un emploi particulier dans les vers où l'on manifeste son mécontentement, dans des expressions formulaires.
- Laine. Le nom laine signifie « laine » ou « étoffe de laine ». Il est surtout employé dans des expressions formulaires où l'on compare la blancheur d'une personne, d'un animal, avec celle de la laine.
- Floc. Le nom floc désigne une mèche de cheveux. Il est mentionné une seule fois, dans un vers descriptif.
- Flocon. Dérivé du terme précédent, le nom flocon désigne une touffe de poils. Peu attesté, il figure dans une expression formulaire, dans une scène de déploration, et, précisé par le complément du nom barbe, dans une scène de combat.

Busche. – Le nom busche désigne un poil ou une touffe de poils, au sens figuré. Il est peu attesté, et employé dans des scènes de défi (?), ou dans une expression qui signifie « se faire du tort », dans des vers formulaires. Les avis sont partagés.

Forçon. – Le nom forçon désigne la fourche ou la pointe de la barbe. Il apparaît peu dans les chansons de geste. Toujours précisé par le complément du nom barbe, il figure dans deux vers différents, où celui-ci est également employé.

CONCLUSION

Cette analyse permet de souligner l'importance de la versification dans l'emploi des dénominations du poil, de la chevelure et de la coiffure dans les chansons de geste.

Par ailleurs, elle montre que la distinction entre les poils et les cheveux n'est pas aussi nette en ancien français qu'en français contemporain. Si tous ces termes ne sont pas synonymes, on peut cependant établir des équivalences sémantiques entre certains d'entre eux, dans les chansons de geste :

- Au singulier et au pluriel, le terme générique poil désigne le poil considéré comme un élément dénombrable. Au singulier collectif, le terme générique poil désigne l'ensemble du poil.
- Au singulier collectif et au pluriel, chevelure, crine, chef, teste, poil, cheveu, crin et crignel sont équivalents quand ils désignent l'ensemble des cheveux. Au singulier et au pluriel, les noms poil (?), cheveu, crin et crignel sont équivalents quand ils désignent le cheveu considéré comme un élément dénombrable.
- Au singulier collectif et au pluriel, les noms *crignete*, *come*, *crine* et *crin* sont équivalents quand ils désignent la crinière du cheval. Au singulier collectif et au pluriel, le nom *crin* désigne les crins du cheval.
- Au singulier collectif et au pluriel, les noms barbe et grenon sont équivalents quand ils désignent la barbe.

On ne peut pas établir d'équivalences entre les autres termes, excepté peutêtre entre busche et flocon, qui désignent au singulier collectif et au pluriel une ou plusieurs touffes de poils (si busche signifie bien « touffe de poils »).

Le nombre d'occurrences et la fréquence d'emploi de chaque terme sont très variables : le nom barbe, par exemple, est mentionné à deux cent soixante-dix-sept reprises, tandis que crignel n'apparaît qu'une seule fois. Étant donné le caractère formulaire et conservateur spécifique du discours épique, il est impossible de tirer une conclusion générale sur l'évolution chronologique des sens et des emplois de tel ou tel terme dans le corpus analysé. Il serait également vain de penser que ce discours reflète l'état de langue, au moment où les chansons de geste ont été composées.

La démarche adoptée pour l'étude de chaque terme ne permet pas de rendre compte de tout ce qui concerne le vocabulaire du poil, de la chevelure et de la coiffure dans les chansons de geste, mais elle apporte un éclairage nouveau sur les sens et les emplois de chaque terme, qui permettra d'aborder aussi objectivement que possible le second volet de ce travail concernant l'histoire des mentalités et portera aussi bien sur la littérature française que germanique.

En effet, la France a exercé une influence prépondérante sur la production littéraire germanique au Moyen Age classique. Certaines chansons de geste, dont

Aliscans et La Chanson de Roland, ont ainsi été traduites et adaptées outre-Rhin: Wolfram von Eschenbach, prenant Aliscans pour modèle, a composé Willehalm. Le curé Conrad a adapté La Chanson de Roland sous le titre Rolandslied, œuvre que le Stricker a réactualisée en l'intitulant Karl der Grosse. Une étude comparée des sources françaises et des textes allemands précédemment cités, composés entre 1170 et 1230, promet donc d'être enrichissante à tout point de vue.

Cependant, seuls les principes de cette analyse, qui sera poursuivie ultérieurement, ont été posés dans le cadre de ce travail.

La méthode et le plan adoptés pour l'étude des textes germaniques s'inspirent de ceux qui ont été suivis pour les chansons de geste en ancien français, aussi bien dans la composition de la base de textes, que dans l'exploitation des données recensées.

Toutefois, cette étude comparée s'est heurtée à des difficultés spécifiques :

- La première concerne l'intitulé du sujet lui-même, puisque la distinction entre les poils et les cheveux n'est pas faite de façon aussi nette en allemand qu'en français. Ainsi, le terme le plus courant, *Haar*, désigne aussi bien les uns que les autres
- La seconde difficulté est due à la structure plus synthétique de la langue germanique, qui ne permet pas d'appréhender l'étude de vocabulaire de la même facon.
- La troisième concerne la capacité des adaptateurs de chansons de geste à en comprendre la langue, donc à les adapter.
- Notre ignorance des sources précises du Rolandslied et de Willehalm constitue un obstacle majeur à la comparaison précise entre les originaux français et les adaptations germaniques, bien que certains manuscrits de La Chanson de Roland et Aliscans soient assez proches du texte allemand.
- Enfin, ces textes sont des adaptations romanesques dont les règles de composition et de versification diffèrent de celles des chansons de geste. Il faut donc adapter, avec souplesse, aux vers allemands la méthode suivie pour l'étude des textes en ancien français. La démarche adoptée a donc été celle-ci : dégager les contextes dans lesquels chaque terme est attesté ; qu'en dit-on ? Dans quelle mesure l'adaptateur a-t-il suivi sa source aussi fidèlement que possible ? S'est-il référé à un autre modèle ? Retrouve-t-on en moyen-haut-allemand la traduction fidèle d'expressions d'ancien français, ou s'agit-il d'expressions typiquement germaniques ?

Ce type d'approche semble a priori plus fécond qu'une simple étude métrique, d'autant que le champ restreint des dénominations du poil, de la chevelure et de la coiffure dans les textes allemands ne justifie pas une étude aussi précise de leurs emplois respectifs que celle qui a été menée dans les chansons de geste françaises. Enfin, une telle approche n'aurait pas facilité une étude comparative entre les textes allemands et français, conforme à l'orientation de ce travail.

ANNEXES

Base de données textuelles contenant tous les termes analysés. - Tableaux recensant le nombre d'occurrences et la fréquence des termes employés.